

# CHANGEMENT DE DESTINATION

Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des 9 destinations vers une autre de ces destinations.

\*\*\*\* les 9 destinations définies par le code de l'urbanisme

- Habitation
- Hébergement hôtelier
- Bureaux
- Commerce
- Artisanat
- Industrie
- Exploitation agricole ou forestière
- Entrepôt
- Service public ou d'intérêt collectif

	DP Déclaration préalable	PC Permis de construire	AT Autorisation d'aménager
Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou/et sa façade		<b>x</b>	
Changement de destination sans travaux sur murs porteurs et sans modifications extérieures	<b>x</b>		
Changement de destination de locaux ne recevant pas de public en locaux recevant du public <u>Exemple :</u> transformation d'un logement en cabinet profession libérale / en commerce	<b>x</b>		<b>x</b>

## Dossier déclaration préalable à déposer en exemplaires

Formulaire rempli, daté et signé CERFA 13404\* téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- Bien remplir le tableau des surfaces (surface existante – surface créée par changement de destination – surface supprimée par changement de destination)
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))
- Photo en couleur du bâtiment en situant le projet
- Préciser le type de travaux – l'étage – l'activité professionnelle – si ERP ou pas

## Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

## Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

## Liste donnée à titre d'information